

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Mascara
Direction de l'Hydraulique

MISE EN DEMEURE N°01

L'entreprise EFTR SELMENE LEHCENE demeurant à Lotissement 223 Lot N°39 Commune de Guellal Wilaya de Setif, titulaire du marché n°108/2025 approuvé le 08/05/2025, relatif au projet :

- **Lot n°04:** Réalisation d'un forage **E111 Tizi** (Prof : 300 ml).
- **Lot n°06:** Réalisation d'un forage **NE7 Nesmoth** (Prof : 350 ml).
- Vu l'ODS de commencement de travaux en date du 12/05/2025.
- Vu l'ODS d'arrêt des travaux en date du 22/06/2025.
- Vu l'ODS de reprise en date du 15/02/2026.
- Vu notre envoi n°528/S.M.R.E/D.H.W.MAS/2026 du 16/02/2026.
- **Vu le non-respect du planning d'exécution.**
- Vu le non installation du chantier de forage NE7 Nesmoth dans le deuxième point à ce jours.

L'entreprise est mise en demeure pour la première fois pour installer le chantier du forage NE7 Nesmoth et le renforcer en moyens humains et matériels, et ce dans un délai de quarante-huit (48) heures qui prends effet à compter de la première publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et BOMOP.

Passé ce délai, le maître de l'ouvrage se verra dans l'obligation d'appliquer les mesures correctives prévue par la réglementation des marchés publics et notamment la résiliation aux tors exclusives de l'entreprise.